

Guide d'Instruction pour les Professionnels

Préambule

Le 27 mai 2006, le Conseil d'Administration de l'IAIA a approuvé le principe de fournir un guide d'instructions destiné, d'une part, aux praticiens d'étude d'impact et, d'autre part, aux Administrateurs. Ces instructions constituent un modèle de pratiques pour la profession que les membres de l'IAIA et d'autres peuvent utiliser comme base et qui peut être présenté aux institutions d'accréditation nationales. L'IAIA n'accrédite pas elle-même les professionnels du fait qu'elle est composée de membres provenant de différents pays et qu'elle respecte le principe de particularité et de propriété nationale en matière d'étude d'impact. Cependant, prenant en compte le besoin exprimé par les membres de l'IAIA et des organes d'accréditation nationaux de disposer d'un modèle, ces instructions ont été adoptées par le Conseil d'Administration en tant que modèle dont les praticiens et administrateurs devraient s'inspirer.

Les instructions s'adressent également aux compétences en gestion afin d'intégrer les études d'impact et non nécessairement techniques, ceci dans toute discipline d'étude d'impact. Elles fournissent des conseils généraux sur ce que l'IAIA attend d'un praticien ou administrateur talentueux. Etant entendu que de nombreux critères d'évaluation sont qualitatifs, c'est la somme des qualifications d'un individu plutôt que son excellence en une discipline qui déterminera si il ou elle honore l'ensemble de ces instructions.

Ces instructions ont été adoptées le 27 mai 2006 par le Conseil d'Administration de l'IAIA.

Translation and review by

Wilson Munro and ACAMEE (Cameroon Association for Environmental Assessment)

Françoise Mondor, Kelly Leblanc and AQEI (Association québécoise pour l'évaluation d'impacts)

IAIA International Association
for Impact Assessment

Guidelines compiled by John Boyle.
For inquiries, contact:

IAIA Headquarters
1330 23rd Street South, Suite C • Fargo, ND 58103-3705
Phone +1.701.297.7908 • Fax +1.701.297.7917
info@iaia.org • www.iaia.org

Le Praticien en étude d'impact

- A souscrit au « Code de Conduite » tel qu'adopté par le Conseil d'Administration de l'IAIA.
- A obtenu un diplôme approprié* dans une Université accréditée OU est membre d'une organisation professionnelle pertinente accréditée.
- A au moins 10 ans d'expérience dans la conception, la réalisation et la rédaction de rapport dans le domaine des études d'impact y compris la participation du public (cadre public des documents relatifs aux études d'impact, consultations ou audiences publiques avec toutes les parties prenantes).
- Fait preuve d'une profonde et minutieuse compréhension des méthodes d'étude d'impact, incluant les études d'impact cumulatives et stratégiques.
- A démontré une capacité à mener de manière effective des études d'impacts multidisciplinaires (ou pluridisciplinaires) à toutes les échelles et à aller au-delà de la simple conformité réglementaire en développant et promouvant les bonnes pratiques d'EI.
- A démontré dans sa pratique de l'étude d'impact, une capacité à prendre en compte la dimension holistique de la structure, du fonctionnement et de la performance des systèmes écologiques, socio-économiques et politiques dans le but de faciliter une bonne prise de décision dans l'optique de développement durable.
- A des bonnes connaissances des études d'impact des systèmes administratifs et les instructions et a fait preuve d'une capacité à interpréter et à remplir leurs exigences.
- A démontré un engagement actif de bonnes pratiques d'EI et d'améliorer continuellement ses compétences professionnelles à travers la lecture, les publications/présentations, les formations et/ou tutorat.
- A fait preuve d'un engagement actif dans l'accompagnement de praticiens moins expérimentés dans le but de renforcer leurs capacités professionnelles.

Lead IA Administrator

- A souscrit au « Code de Conduite » tel qu'adopté par le Conseil d'Administration de l'IAIA
- A obtenu un diplôme approprié¹ dans une Université accréditée OU est membre d'une organisation professionnelle pertinente accréditée
- A au moins 10 ans d'expérience dans la conception, la réalisation et la rédaction de rapport dans le domaine des études d'impact y compris la participation du public (cadre public des documents relatifs aux études d'impact, consultations ou audiences publiques avec toutes).
- A une connaissance détaillée des institutions environnementales et apparentées ainsi que de la législation, des politiques et des procédures administratives avec lesquelles elles travaillent.
- A démontré une capacité à fixer des exigences concernant des études d'impact intégrées se rapportant à des projets de types et d'échelles variables, à évaluer la qualité de documents d'étude d'impact, à (pré)déterminer les conditions d'approbation d'un projet et d'en faire le suivi de sa mise en œuvre.
- A démontré dans sa pratique de l'étude d'impact, une capacité à prendre en compte la dimension holistique de la structure, du fonctionnement et de la performance des systèmes écologiques, socio-économiques et politiques dans le but de faciliter une bonne prise de décision dans l'optique de développement durable.
- A démontré un engagement actif de bonnes pratiques d'EI et d'améliorer continuellement ses compétences professionnelles à travers la lecture, les publications/présentations, les formations et/ou tutorat.
- A fait preuve d'un engagement actif dans l'accompagnement de praticiens moins expérimentés dans le but de renforcer leurs capacités professionnelles.

¹ Par exemple : les études environnementales, la géographie, l'écologie, la biologie, la sociologie, l'anthropologie, l'urbanisme, l'ingénierie et les études d'architecte paysagiste.